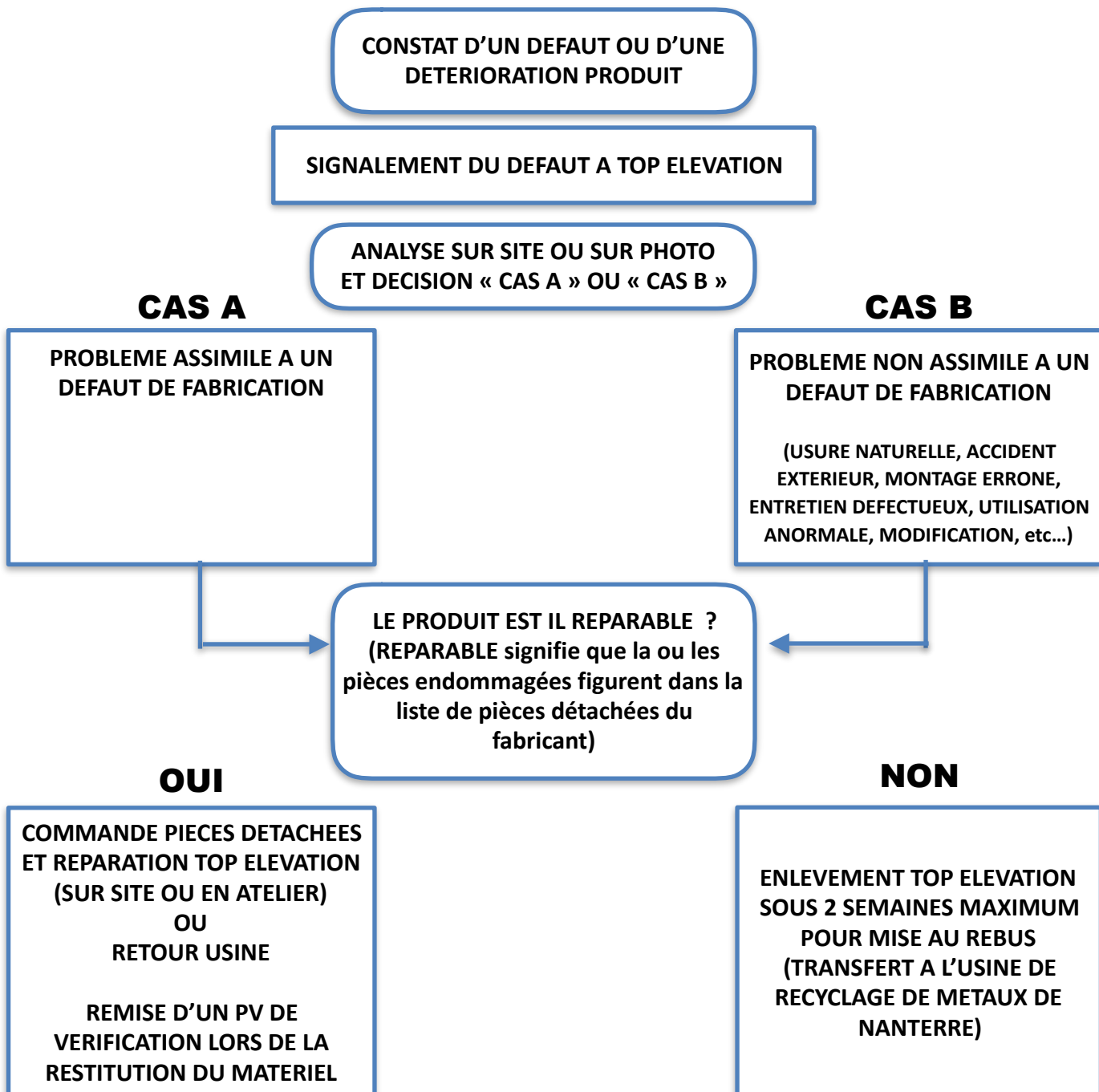


MODALITES GARANTIE ET SAV

Les marchandises sont garanties contre tous défauts de fabrication pour la durée mentionnée sur le devis à partir du jour de la commande.

En cas de défaut ou détérioration, la procédure suivante est appliquée :



Dans le CAS A, les frais de transfert, pièces et main d'oeuvre ou remplacement sont à la charge de TOP Elévation.

Dans le CAS B, ces mêmes frais sont à la charge du Client.